

PROJET DE DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018

Cohésion sociale n°2018-089: Engagement de la commune d'AMBILLY dans la labellisation plan mercredi.

Monsieur le Maire expose :

Le plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les Caf, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.

Conformément aux préconisations du Ministère de l'éducation nationale dans le cadre de la mise en œuvre du plan mercredi à partir de la rentrée 2018-2019, la commune d'Ambilly a choisi d'intégrer directement et naturellement ce dispositif dans le nouveau PEDT couvrant les trois prochaines années scolaires. Le groupe technique d'appui départemental (GAD) a d'ores et déjà émis un avis favorable à ce document ainsi qu'à la demande de labellisation Plan Mercredi.

Dès 2015, la commune d'AMBILLY a cherché à mettre en œuvre des temps périscolaires intégrant les mercredis après-midi autour d'activités ambitieuses (culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc...) dans le respect des goûts et du rythme des enfants (avec une programmation adaptée à chaque tranche d'âge et en faisant des enfants les acteurs directs dans le choix des activités).

Les équipes travaillent plus précisément au cours des mercredis sur les objectifs éducatifs suivants :

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature.
- Promouvoir le caractère éducatif de toutes les activités notamment celles du mercredi.
- Favoriser l'accès aux loisirs.
- Réduire les fractures sociales et territoriales en créant une dynamique intercommunale et en favorisant l'accueil de tous les enfants.

L'ensemble des objectifs promus par ce plan sont déjà, à l'échelle du territoire, des enjeux éducatifs à part entière dans l'organisation des semaines et particulièrement dans l'articulation des temps scolaires et périscolaires.

La commune d'AMBILLY en mesure dès à présent et par le biais de ce nouveau projet éducatif de territoire d'initier une nouvelle génération de projet éducatif territorial, valorisant le mercredi après-midi comme un temps éducatif adapté.

Ce qui va être conforté ou qui va évoluer positivement pour Ambilly :

Pour les enfants et leur famille : un label qui garantit des activités de grande qualité ; des activités en lien avec les ressources du territoire –sport, culture, nature...); des activités adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap, des activités plus nombreuses grâce aux financements nouveaux

Pour les collectivités : un soutien financier renforcé* pour l'organisation d'activités éducatives ; le cadre réglementaire adapté ; l'accompagnement des fédérations d'éducation populaire et la mise à disposition d'outils pratiques

Pour les acteurs des territoires et de l'animation : la possibilité de développer des partenariats dans la durée ; la reconnaissance de leurs qualités d'encadrement ; le renforcement de l'emploi dans les accueils de loisirs périscolaires

*Les Caf financent les dépenses liées à l'accueil des enfants hors temps scolaire. La prestation de service ordinaire perçue par les organisateurs d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) (collectivités et associations) qui organiseront des activités dans le cadre d'un Plan mercredi pourra être majorée de 0,46€ € par heure et par enfant en plus des actuels 0,54 € par heure.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer la charte qualité 74 annexée au présent projet afin d'engager la commune dans la labellisation « plan Mercredi »